

REUNION DU COMITE SYNDICAL LE 11 MAI 2017

Date de convocation du Comité : 05 Mai 2017

Le 11 Mai 2017 à 09h00, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Marais de BOURGOIN-JALLIEU régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, 12 avenue du Parc à BOURGOIN-JALLIEU.

Etaient présents :

Le Président Jean-René RABILLOUD, Stéphane CECILLON, vice-président, Roland SEIGLE, vice-président, Raymond CONTASSOT, membre du bureau, Louis BALLY, Charles NECTOUX, Roger MILLY, Gérard RIVOIRE

Etaient absents :

Commune de BOURGOIN JALLIEU

SPADONE Emmanuelle - CARRON Michel – DIAS Olivier – CUISENIER Laurent

Commune de CHAMAGNIEU

CADO Jean-Yves – BEAUGHON Gérard

Commune de CHARVIEU CHAVAGNEUX

OBRIER Marie-Andrée – COLAMARTINO Christian

Commune de COLOMBIER SAUGNIEU

PETITHOMME Françoise – VISCOGLIOSI Georges

Commune de FRONTONAS

PIROIRD Georges

Commune de l'ISLE D'ABEAU

GRZYWACZ Pascal – ROBERT Joseph

Commune de SAINT CHEF

BURFIN Catherine – ALLAGNAT Henri-Denis

Commune de SAINT HILAIRE DE BRENS

ARCHER Cyril – THEBAULT Jean-Pierre

Commune de SAINT QUENTIN FALLAVIER

HOURIEZ Henri

Commune de SAINT SAVIN

ROESCH Franck – VARNET Jean-Luc

Commune de SALAGNON

BOULIEU Véronique

Commune de SATOLAS ET BONCE

BALLEFIN Robert

Commune de SERMERIEU
AUZIMOUR HELENE – YNNA René
Commune de SOLEYMIEU
CARRIOT Sylvain – CHAPOT Robert
Commune de TIGNIEU JAMEYZIEU
PAVIET SALOMON André – MOREL Philippe
Commune de TREPT
ROYBIN Serge
Commune de VAULX MILIEU
METTEM Yves
Commune de VENERIEU
ROJON Philippe – ODET Bernard
Commune de VILLEFONTAINE
GUETAT Christian
Commune de LA VERPILLIERE
LEGRAIN Ludovic – BOUVIER Serge

Ordre du Jour

- ↗ Approbation délibérations comité syndical des 16 & 23 mars 2017
- ↗ Finances :
 - Décision Modificative n° 1
- ↗ Ressources Humaines :
 - Revalorisation des indemnités des élus
 - Reclassement indiciaire catégories A & C
 - Avancement échelon 2017
- ↗ Hygiène et sécurité
 - Présentation document unique
 - Vêtements de travail et Equipements de protection individuel
- ↗ Informations diverses
 - Véhicule
 - Téléphonie
- ↗ Dossiers chargée de projets
 - Locaux :
 - Prêt aménagement
 - Electricité
 - Nettoyage de l'atelier et vidage des fosses
 - Aménagement atelier par agents avant le déménagement
 - Voie verte
 - Contrat vert et bleu
 - DIG SIM

➤ Dossier technicien rivières

- Points agents
- Cartographie
- Peupliers
- Travaux
- Animations

➤ Dossiers communs

- Convention de passage St SAVIN
- Mise en place d'une clôture parcelle port de l'île
- Panneaux interdiction véhicules moteurs sur VENERIEU
- Mise en place d'un miroir sur SALAGNON

➤ Questions diverses

APPROBATION DELIBERATIONS COMITE SYNDICAL

DES 16 & 23 mars 2017

Rapporteur Jean-René RABILLOUD

Monsieur le président ouvre la séance et remercie les personnes qui se sont de nouveau déplacés pour ce comité.

Les différents points à l'ordre du jour lors du conseil syndical des 16 & 23 mars 2017 sont présentés au conseil syndical :

- Vote du compte administratif de l'exercice 2016 et approbation du compte de gestion
- Affectation du résultat de l'exercice 2016
- Vote du budget primitif de l'exercice 2017
- Véhicules
- Formations des agents et CACES
- Locaux :
 - Prêt aménagement des locaux
 - Point foncier
 - Chauffage urbain
 - Assistance maîtrise d'ouvrage
- Voie verte
- Contrat vert et bleu
- Travaux
- Gestion des peupliers
- Base de loisirs de VENERIEU
- Marais des Mûres
- Chantier des SETIVES
- Questions diverses

Aucun commentaire et aucune question ne sont apportés, les comptes rendus et délibérations des comités des 16 et 23 mars 2017 sont adoptés à l'unanimité.

I – DOSSIERS ADMINISTRATIFS

DECISION MODIFICATIVE N° 1 – Délibération 07/2017

Rapporteurs Jean-René RABILLOUD & Séverine

Monsieur le président la décision modificative comme suit :

Article	Montant à Rajouter	Montant à déduire
661122 – ICNE N-1	0.40€	
<u>Total section fonctionnement</u>	0.40€	
2115 – Terrains bâtis		299 900.00€
2138 – Autres constructions	299 900.00€	
2182 – Matériel de transport		1 000.00€
2158 – Autres matériels et outillages	500.00€	
2184 – Mobilier	500.00€	
<u>Total section investissement</u>	300 900.00€	300 900.00€
<u>TOTAL</u>	300 900.40€	300 900.00€

Suite à une erreur de frappe, une différence de 0.40€ a été constatée entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. Les 0.40€ rajoutés sur l'article 661122 concernant les ICNE permettront un rééquilibrage du budget primitif.

L'acquisition des locaux n'a pas été budgétisée sur le bon article, un virement de crédit sera donc réalisé entre deux articles le 2115 – Terrains bâtis et le 2138 – Autres constructions.

Après visite des nouveaux locaux, les agents de terrain auront besoin d'un établi et d'une armoire sécurisée pour ranger le petit matériel et les chaînes de tronçonneuses, notamment pendant la période des travaux. Les tronçonneuses seront cadenassées au mur.

Gérard RIVOIRE précise que les armoires sécurisées doivent également être utilisées après les travaux pour que le petit matériel soit un peu plus sécurisé.

Après délibération, le comité syndical accepte cette décision modificative.

RESSOURCES HUMAINES

[REVALORISATION INDEMNITES DES ELUS – Délibération n° 08/2017 - Rapporteurs Jean-René RABILLOUD & Séverine](#)

Le décret 2017-85 du 26 janvier 2017 présente une augmentation de l'indice brut terminal de la Fonction publique servant de base de calcul des indemnités de fonction des élus locaux. De ce fait, les collectivités ayant pris une délibération faisant référence expressément à l'indice brut terminal 1015 et mentionnant des montants en euros doivent prendre une nouvelle délibération.

Ainsi, monsieur le Président propose d'une nouvelle délibération, faisant uniquement référence à l'indice brut terminal de la Fonction Publique, sans autre précision, soit prise. Cette nouvelle tournure de délibération permettra au président et vice-présidents de bénéficier de la nouvelle modification de l'indice prévue en 2018 sans avoir à délibérer de nouveau.

L'augmentation annuelle brute s'élèvera à 245€ et 190€ net annuel pour un président et 4 vice-présidents

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24 1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.),

Considérant que le code susvisé fixe des taux maximaux et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées au président et vice-présidents.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré :

- **DECIDE**, avec effet au 01/01/2017, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du président et des vice-présidents comme suit :
- ↻ Président 16.93% l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique
- ↻ Vice-présidents : 6.77% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique
- **CERTIFIE** que les crédits nécessaires ont été inscrits au chapitre 65 – Autres charges de gestion courante – Sous chapitre 6531 – Indemnités, du budget syndical

HYGIENE ET SECURITE

PRESENTATION DOCUMENT UNIQUE – Rapporteurs Jean-René RABILLOUD, Véronique & Séverine

Le document unique ayant été finalisé en janvier lors de la dernière réunion avec le Centre de Gestion de l'Isère, et courant mars avec les agents du Syndicat, ce dernier a été joint à la convocation et à la note de synthèse afin que les élus puissent en prendre connaissance avant le comité syndical.

Séverine précise que les dates inscrites dans la colonne « Délais » correspondent aux dates auxquelles seront demandés les devis. Le document unique a été réalisé avec la vision nouveaux locaux, de nombreux points seront supprimés avec les travaux (par exemple, le sol antidérapant dans les vestiaires,). Ces différentes modifications seront modifiées en fin d'année 2017 afin de prouver que la collectivité effectue des modifications pour améliorer le quotidien des agents.

Une présentation des points importants apparaissant en rouge est réalisée par Séverine et Véronique. Certains points seront difficilement améliorables, du fait des fonctions des agents, par exemple la position assise prolongée. Malgré les prises en compte par les constructeurs du « bien-être des agents » (siège ergonomique, pivotant, etc) certains risques ne peuvent être évités.

Raymond CONTASSOT souhaite savoir s'il existe un registre des accidents et incidents sur la structure. Séverine précise qu'il va être mis en place prochainement.

Jean-René RABILLOUD demande si ce registre n'est pas obligatoire uniquement à partir d'un certain nombre de salariés. Séverine précise que le centre de gestion ayant fortement conseillé la mise en place de ce document, ce dernier sera effectif dans les prochaines semaines.

Séverine précise que le Fond National de Prévention a accepté notre demande de subvention pour la rédaction de ce document unique. Dès réception de la validation du comité technique du CHSCT du CDG 38 et dès que le syndicat sera en capacité de prouver que certaines évolutions ont été mises en place (soit fin 2017), 1 200€ nous seront attribués.

*VETEMENTS DE TRAVAIL ET EQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUEL –
Rapporteurs Jean-René RABILLOUD, Véronique & Séverine*

Les vêtements de travail et les équipements de protection individuel (E.P.I.) ont été renouvelés pour l'ensemble des agents dans le courant du 1^{er} trimestre. Cette année, un nouveau fonctionnement a été proposé aux agents pour ces acquisitions : Séverine a établi des tableaux Excel pour chaque agent, sur lesquels ont été notés les différents vêtements et EPI acquis par la structure depuis 2 ou 3 ans pour chaque agent, les montants des achats apparaissent également sur ces tableaux afin que les agents prennent conscience du coût de ces acquisitions. Chaque agent a coché ses besoins et signé son tableau. Les commandes ont été réalisées suite à ces demandes, et lors de la remise des aux agents, Jean-René leur a fait signé de nouveau ce même document complété avec les nouveaux achats. Le président précise que certains achats sont réalisés pour 2 ou 3 ans (exemple chaussures anti-coupure, parkas, vêtements de pluie). L'ensemble des vêtements est floqué.

Des chemisiers et des polos ont été commandés pour Séverine et Véronique. Ces derniers seront portés les jours d'ouverture au public et lors des réunions extérieures. Ils ne seront pas floqués, mais brodés avec le logo du Syndicat.

Gérard RIVOIRE précise que ce même fonctionnement a été mis en place sur la commune de VAULX-MILIEU pour simplifier les démarches.

Louis BALLY souhaite connaître le nom du fournisseur. Séverine précise que le syndicat achète ses vêtements de travail chez BGA vêtements à BOURGOIN-JALLIEU, sur les conseils de Monsieur Jean-Luc VARNET.

*INVENTAIRE DES TROUSSES DE SECOURS – Rapporteurs Jean-René RABILLOUD,
Véronique & Séverine*

Véronique et Séverine effectuent actuellement l'inventaire des trousse de secours (véhicules, engins et locaux), les produits périmés sont retirés des trousse et l'achat de nouveaux produits de remplacement sera réalisé au plus vite.

INFORMATIONS DIVERSES

VEHICULE – Rapporteurs Jean-René RABILLOUD & Séverine

Un nouveau véhicule a été acquis pour l'agent de terrain : KANGOO de la poste. Coût : 3 225€ H.T.
Le logo du Syndicat a été posé le 10 mai sur ce véhicule.

L'ancienne KANGOO du Syndicat a été vendue en l'état pour 300€.

TELEPHONIE – Rapporteurs Jean-René RABILLOUD & Séverine

Séverine rappelle au comité syndical, les différents problèmes rencontrés avec ORANGE notamment sur la ligne du portable de Mathieu, sur laquelle des achats multimédias étaient facturés régulièrement.

Après de nombreuses négociations et plusieurs appels téléphoniques, le remboursement de ces achats multimédias, sur un peu plus d'un an, a été réalisés sur la dernière facture. Séverine a également réussi à obtenir l'annulation des 2€ de restrictions multimédia mensuels.

ASSURANCES – Rapporteurs Jean-René RABILLOUD & Séverine

Séverine, Véronique et Jean-René ont rencontré la conseillère GROUPAMA du syndicat des marais, après avoir révisé l'ensemble des contrats d'assurance de la structure, et après avoir pris en compte l'assurance du nouveau local, une économie de 813€ sera réalisée sur les contrats d'assurance pour l'année 2017.

II– DOSSIERS CHARGEE DE PROJETS

LOCAUX

PRET AMENAGEMENT DES LOCAUX – Délibération n° 09/2017- Rapporteur Véronique

Monsieur le président rappelle au comité syndical qu'un dossier de demande prêt à taux 0 % a été constitué auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour aménager les nouveaux locaux. Notre dossier n'ayant pas été accepté, de nouvelles démarches ont été réalisées auprès de différentes banques.

Le Conseil Syndical, après avoir pris connaissance des différentes propositions,

DECIDE, à l'unanimité,

ARTICLE 1 :

Pour financer les travaux d'aménagement des nouveaux locaux situés 22 Petite Rue Porte Rue de la Plaine à BOURGOIN-JALLIEU, le Syndicat des marais contracte un Crédit Relais auprès de la Caisse d'Epargne pour la somme de 120 000€ (cent-vingt-mille euros), dont les principales caractéristiques et conditions financières sont les suivantes :

- ⇒ Montant : 120 000€
- ⇒ Durée : 3 ans
- ⇒ Taux fixe : 0.85%
- ⇒ Versement des fonds sous trois mois
- ⇒ Périodicité de remboursement des échéances : trimestrielle
- ⇒ Amortissement in fine
- ⇒ Base de calcul : 30/360 en taux fixe
- ⇒ Frais de dossier : 200€
- ⇒ Remboursement anticipé : Total ou partiel, possible à tout moment et **sans indemnité**

ARTICLE 2 :

Monsieur Jean-René RABILLOUD, Président, est autorisé à signer le contrat de prêt ainsi qu'à effectuer l'ensemble des opérations prévues dans le contrat.

ELECTRICITE – Rapporteurs Séverine & Véronique

L'électricité a été installée dans les nouveaux locaux ce jour.

Séverine précise que l'ancien compteur permet de bénéficier d'un tarif jaune soit un minimum de 42 KVA et un maximum de 96 KVA. Dans l'urgence, le réseau électrique a été remis en fonction sur le tarif jaune.

Afin de faire installer un nouveau compteur pour obtenir un tarif bleu, le raccordement doit être revu et le compteur changé. Ces modifications restent à la charge du Syndicat des marais.

Le technicien, qui est intervenu ce jour, pour remettre en route l'électricité, a informé Séverine qu'une entreprise de LYON a finalement préférée rester en tarif jaune lorsqu'elle a vu le prix du devis pour le passage en tarif bleu : Coût des modifications : environ 3 000€.

Séverine a tout de même demandé à EDF un devis afin que les membres du comité, lors de la prochaine réunion, puissent prendre une décision à ce sujet.

Roger MILLY demande si le compteur est en triphasé ou en monophasé. Séverine précise qu'il doit être en triphasé. Des heures creuses été et hiver sont incluses dans le contrat.

Une étude sera réalisée dès réception de toutes les informations et un nouveau point sera réalisé au prochain comité syndical à ce sujet.

NETTOYAGE DE L'ATELIER ET VIDAGE DES FOSSES – Rapporteurs Jean-René RABILLOUD, Séverine & Véronique

Les agents de terrain ont demandé s'il était possible que la partie atelier des nouveaux locaux, soit nettoyée avant le déménagement. Séverine propose deux devis aux membres du comité syndical, en précisant que la société E.N.P.V intervient au karcher, et ne pourra donc intervenir que sur la partie basse de l'atelier, puisqu'une intervention avec ce type de matériel sur la mezzanine créerait des coulées d'eau sur les murs du bas, ce qui explique le coût du devis s'élevant à 870€ HT. En revanche, la société RHONE ALPES Propreté, située sur VILLEFONTAINE, intervient avec des aspirateurs à eau industriels permettant un nettoyage plus profonds et le nettoyage de la mezzanine. Le devis est de 1 250€ H.T. pour l'ensemble de l'atelier.

Les élus optent pour l'intervention de la société RHONE ALPES PROPLETE afin que tout l'atelier soit nettoyé correctement avant le déménagement. L'intervention sera programmée courant juin, après la mise en route de l'eau. Le compteur d'eau n'ayant pas été séparé à ce jour.

Concernant le vidage des fosses, Séverine et Véronique ont rencontré Morgan de la Société Alp'Assainissement pour la réalisation d'un devis. Après avoir regardé les deux fosses extérieures et la fosse intérieure, ce monsieur nous a indiqué qu'il fallait impérativement savoir ce qui est rejeté dans les fosses extérieures car à priori ces dernières n'ont pas été vidées depuis quelques années. D'après la société consultée, la réglementation stipule que ces fosses doivent être vidées chaque année.

Selon le volume des fosses et les produits rejetés dans ses fosses, les coûts pour les faire vider peuvent s'élever jusqu'à 15 000€. Morgan a tout de même conseillé à Séverine de se rendre sur place les jours de grosses crues, afin de voir si le niveau des cuves montait ou pas, si le niveau monte il est fort probable que ces cuves contiennent des hydrocarbures.

Ne réussissant pas à obtenir d'informations, Véronique a émis un mail à la DREAL afin d'obtenir de plus amples renseignements sur la réglementation. Est-ce à l'ancien propriétaire ou non de faire vider ses cuves ?

En ce qui concerne la cuve intérieure, il est probable que cette cuve contienne des huiles de vidange, la société Alp'Assainissement ne sera pas en capacité de vider cette cuve, n'ayant pas de tuyaux adaptés à l'accès de cette cuve.

Séverine précise que selon un ancien employé de la société ARCI, lors de chaque grosse crue, le niveau de cette cuve augmente et inonde l'atelier.

Les membres du comité syndical supposent que cette cuve est cassée, du coup il y a des infiltrations à l'intérieur. Il serait peut-être judicieux de neutraliser ces cuves.

Gérard RIVOIRE précise qu'il peut être intéressant pour les agents d'avoir une cuve à disposition lorsqu'ils effectuent l'entretien des engins et des véhicules pour stocker les huiles.

Stéphane CECILLON précise que jusqu'à présent les huiles vidangées étaient versées dans des bidons, les agents portent ses bidons à la déchetterie après avoir effectué l'entretien des engins et véhicules.

Jean-René RABILLOUD souhaite connaître le nombre d'entretien des engins et véhicules annuel. Séverine précise que l'entretien des véhicules et des engins (vidange) est réalisé une fois par an généralement.

Il est peut-être judicieux de neutraliser la cuve intérieure afin d'éviter les problèmes.

Pour les cuves extérieures, Séverine souhaite savoir quelle solution est envisagée par les élus ?

- Neutralisation des cuves (voir les conditions avec la DREAL)
- Faire analyser par le biais d'un prélèvement les produits se trouvant dans ses cuves
- Prendre une décision sur le vidage ou non des cuves ou sur la neutralisation de ces dernières

Séverine et Véronique essaient de trouver des informations complémentaires à ce sujet, un point sera fait au prochain comité.

Louis BALLY conseille de demander un devis à la société HSI de VIGNIEU. Il transmet les coordonnées de cette société à Séverine.

*AMENAGEMENT DE L'ATELIER PAR LES AGENTS AVANT LE DEMENAGEMENT –
Rapporteur Véronique*

Les agents commenceront à aménager la partie atelier (mise en place d'étagères, de supports pour accrocher les tronçonneuses,) avant le déménagement définitif.

Lionel regarde actuellement comment faire pour déménager la cuve à fioul, il propose de prendre son tracteur et sa remorque personnels pour effectuer ce dernier de manière sécurisée et plus aisée. Il étudie également le temps nécessaire au déménagement du gros matériel (tête de broyage, tarière,.....).

Véronique précise que Lionel est à la recherche d'un transpalette afin de pouvoir décharger le gros matériel de la remorque et le stocker à l'arrière du bâtiment. Si des membres du comité connaissent quelqu'un susceptible de pouvoir nous en prêter un, ils peuvent prendre contact avec Véronique.

Aucun matériel devant être stocké à l'intérieur du bâtiment ne sera déménagé avant le nettoyage de l'atelier.

Raymond CONTASSOT souhaite savoir si le syndicat des marais est soumis à une réglementation particulière pour le stockage de la cuve à fioul. Véronique et Séverine vérifieront mais à priori si la cuve est au norme avec un bac de rétention il n'y a pas de réglementation particulière à appliquer pour le stockage.

VOIE VERTE – Rapporteur Véronique

Les travaux se sont terminés le 05 mai 2017. La voie verte s'étend du Pont rouge jusqu'à l'aire du GUA.

L'inauguration de la voie verte se déroulera le samedi 13 mai aux alentours de 10 heures. L'ensemble du comité syndical est invité. Un départ est prévu de l'ISLE D'ABEAU et un est prévu de BOURGOIN-JALLIEU, tout le monde se rejoint à la limite des deux communes.

Lionel et Véronique ont effectué l'entretien des abords le 09 mai. Avec une seule passe, il est fort probable, selon Lionel, que la Renouée du Japon ai repoussé dans trois semaines. Il serait peut-être judicieux d'effectuer deux passes lors de la prochaine intervention.

Véronique précise qu'il est important que les entretiens ne soient pas réalisés les jours de grosses crues afin d'éviter d'abimer le revêtement.

Les facturations de redevance d'occupation et des peupliers non replantés seront envoyées à la CAPI dès que l'inauguration aura eu lieu.

Roger MILLY précise qu'il a eu des informations indiquant que la voie verte avait été abîmée. Il souhaite savoir si le syndicat des marais est en cause. Véronique précise que ce n'est pas le Syndicat

des marais qui a abimé la voie verte, les dégradations ont été faites volontairement : vol de bancs avec les plots, dégradations des réflecteurs installés le long de la voie.

Raymond CONTASSOT précise que des accès sauvages sont constatés le long de la voie verte au niveau de CARREFOUR. Le maire doit impérativement intervenir auprès de CARREFOUR afin que leur parcelle soit clôturée correctement, il devra également faire intervenir la police le long de la voie verte pour gérer les personnes qui détériorent la voie verte.

Véronique précise qu'elle a fait signer ce jour une autorisation de verbalisation de la police municipale des communes de L'ISLE d'ABEAU et BOURGOIN-JALLIEU.

Elle a également pris contact avec CARREFOUR pour qu'il referme leur parcelle. Cette démarche devrait être réalisée, notre demande ayant été prise en compte par la société.

CONTRAT VERT ET BLEU – Délibération n° 10/2017 - Rapporteur Véronique

Lors du dernier comité syndical, Véronique avait réalisé un point des différentes actions mises en place et auxquelles le Syndicat pourrait participer en tant que chef de file dans le cadre du contrat vert et bleu.

Lors du comité de pilotage du 13 mai, les fiches actions ont été validées.

Pour mémoire, le Syndicat des marais pourrait être chef de file sur deux fiches actions :

- Rédaction et animation du guide de gestion et entretien des canaux et fossés
- Réaménagement des berges du CATELAN

Des schémas d'intervention sont présentés au comité syndical. Véronique présente un tableau récapitulatif sur lequel apparaissent les prévisions de coûts et les pourcentages des subventions attribuées par fiches actions.

Véronique et Christophe ont repéré les lieux sur lesquels pourront avoir lieu les interventions dès 2018. Un linéaire d'environ 200 mètres a déjà été repéré. Plusieurs types d'interventions sont proposés aux membres du comité syndical.

La délibération est la suivante :

Monsieur le président informe le comité syndical que le contrat vert et bleu, dont la signature devrait intervenir prochainement, est porté par le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Bourbre (SMABB).

A ce titre, le SMABB s'entoure de partenaires porteurs de projets pour la mise en place et le suivi du Contrat Vert et Bleu.

Ce contrat d'une durée de 5 ans (2017-2021) comprend donc des opérations à maîtrise d'ouvrage du Syndicat Intercommunal des Marais.

Ces opérations concernent, à ce jour :

- ↗ La création d'un document à destination d'un public ciblé (agriculteurs, collectivités, particuliers) sur l'entretien des fossés de drainage et la sensibilisation aux pratiques de gestion intégrée.
- ↗ La mise en œuvre et le suivi d'une diversification des faciès d'écoulement, de la morphologie et des habitats du lit mineur du Catelan

Cette liste n'est pas exhaustive et pourra faire l'objet d'une révision au moment du bilan à mi-parcours du Contrat Vert et Bleu.

Les montants prévisionnels sont indiqués dans les fiches ci-jointes et les actions seront subventionnées, dans le cadre de ce contrat à hauteur de 50 % pour l'Agence de l'eau Rhône – Méditerranée – Corse et à hauteur de 30 % pour la Région Rhône-Alpes.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,

- ↗ **Confirme** son soutien au projet du Contrat Vert et Bleu et en valide la démarche
- ↗ **Accepte** d'être la structure porteuse des deux actions citées ci-dessus et autorise le président à signer l'ensemble des documents s'y afférant.
- ↗ **Autorise** le Président à signer le Contrat Vert et Bleu avec les partenaires qui se mobiliseront.

Le Syndicat intercommunal des marais s'engage ainsi à mettre en place ces actions dans les délais impartis indiqués sur les fiches techniques.

D.I.G. DU SYNDICAT – Rapporteur Véronique

Véronique informe le comité syndical que la D.I.G. du syndicat a été réalisée en mai 2007, renouvelée en mai 2012 et qu'elle se termine le 24 mai 2017.

Depuis fin 2016, différentes questions ont été posées aux services de la préfecture et de la sous-préfecture, afin de connaître la procédure à suivre, quels sont les organismes à contacter, Les retours ayant été plus ou moins complets, et n'arrivant pas à obtenir de précisions, Véronique a pris l'initiative de lancer une consultation auprès de six bureaux d'étude afin d'obtenir de l'aide pour la rédaction de ce type de document. Cette D.I.G engageant le Syndicat pour une durée de 10 ans il s'avère important qu'elle soit réalisée correctement. Un seul bureau d'étude a répondu à la consultation, il nous a fait parvenir un devis estimé à 8 104€ H.T, il s'agit de BURGEAP.

Cette D.I.G est nécessaire pour que le Syndicat puisse intervenir sur des territoires privés en percevant des deniers publics mais également pour pouvoir percevoir la redevance syndicale.

Sans ce document, les seules recettes de la structure seront les participations des communes.

Le Syndicat pourra tout de même intervenir sur ses propres biens en tant que propriétaire.

Afin de pouvoir faire avancer le dossier, Jean-René RABILLOUD, Véronique et Séverine ont rencontré Madame Annick MERLE, qui est intervenue en tant que conseillère départementale, auprès de services de la D.D.T. et de la Sous-préfecture.

Un rendez-vous a alors pu être organisé avec les services de la sous-préfecture (présence de Monsieur le sous-préfet) et les services de la D.D.T courant juin.

Il est proposé :

- ✦ D'attendre le rendez-vous avec monsieur le sous-préfet pour connaître sa position
- ✦ Lancement de la procédure par BURGEAP courant juin
- ✦ 4 mois de rédaction
- ✦ 2 mois d'enquête public

Véronique précise qu'elle a demandé à monsieur le sous-préfet la possibilité d'obtenir un délai supplémentaire pour la rédaction de cette D.I.G.

Un point sera réalisé dès que nous aurons des informations complémentaires.

Raymond CONTASSOT stipule qu'il faut être vigilant sur la D.I.G, il faut absolument prendre en compte l'interaction avec la trame verte et bleue. D'autre part, la cartographie des zones sensibles et NATURA 2000 doivent être prises en compte lors de la rédaction de la D.I.G. Il faut impérativement rappeler ces points à prendre en compte au bureau d'étude qui sera en charge de ce dossier.

III- DOSSIERS TECHNICIEN RIVIERES – Rapporteur Mathieu

POINTS AGENTS

Mathieu n'ayant pas eu le temps de réaliser le kilométrage réalisé cette année par les agents sur leurs programmes d'hiver, un point sera réalisé lors du prochain comité.

Lionel a réalisé 800 heures de travail avec la NOREMAT soit un total de 5 530 heures de travail pour cette machine. Mathieu rappelle que la tête de broyage a été changée fin 2015.

Lionel a débuté son programme de débroussaillage le 9 mai.

Christophe est actuellement en formation pour 15 jours, il reprendra ses fonctions le 22 mai.

Christophe et Lionel ont travaillé ensemble pendant trois semaines, afin d'effectuer l'entretien des engins (pelle, tracteur, NOREMAT). Ils ont commencé à aménager les nouveaux locaux.

Le nouveau stagiaire Logan arrivera le 15 mai. Il s'agit du fils de Christophe.

CARTOGRAPHIE ET PEUPLIERS

Une réunion de préparation de plantation de peupliers sera proposée aux membres du bureau et aux membres du comité syndical qui le souhaitent le 24 mai à 10 heures dans les locaux du Syndicat.

Les sujets de cette réunion :

- ✦ Définition des lieux de plantations
- ✦ Choix des cultivars

Les agents de terrain seront associés à cette réunion.

Véronique et Mathieu rencontreront l'ONF le 22 mai. A l'ordre du jour :

- ✦ Présentation de la nouvelle cartographie
- ✦ Réflexion sur un nouveau plan d'aménagement forestier

Mathieu a participé à l'assemblée générale de la coopérative COFORET le 03 mai. Cette participation lui permet d'obtenir des informations complémentaires sur la filière bois en région Auvergne-Rhône-Alpes. (Prix du mètre cube des peupliers, ...). Le prix de vente des peupliers est actuellement stable.

Les appels d'offres pour les futures ventes de peupliers ont été mises en ligne sur le site internet du Syndicat des marais depuis la semaine 17.

6 lots sont en vente cette année, ce qui représente environ 250 arbres. Les entreprises ont jusqu'au 28 juillet pour remettre leurs offres.

L'entreprise MTS effectue différentes coupes actuellement sur le périmètre syndical.

TRAVAUX

POLITIQUE D'INTERVENTIONS DU SYNDICAT DES MARAIS SUR LES PONTS BUSES

Le Syndicat souhaite que sa propriété et la servitude de passage soient mieux respectées (problèmes de clôture, labours, etc). Une politique d'intervention est proposée au comité syndical :

- ↪ Le syndicat s'engage à remplacer un pont uniquement si ce dernier est cassé ou s'il représente un réel danger lors de son utilisation
- ↪ Intervention de notre structure sur les buses bouchées afin de rétablir le bon écoulement des eaux
- ↪ Le Syndicat n'intervient pas sur la création de pont busé. Toutefois, si le demandeur s'engage à mettre à disposition une buse, notre structure sera susceptible, sous conditions, d'assister le demandeur à la mise en place de cette dernière.

Jean-René RABILLOUD précise que le syndicat rencontre des problèmes pour transporter et déplacer les buses. Il rappelle que ces dernières sont stockées chez Lionel, et que Lionel utilise son tracteur personnel pour déplacer les buses sur les différents chantiers en fonction des interventions. Il précise qu'il serait judicieux de trouver une autre solution afin que cet agent n'ait plus à utiliser son matériel personnel.

Jean-René RABILLOUD précise que Sébastien JAS a réalisé un très bon travail lorsqu'il a posé sa buse.

Ces différentes propositions seront notées et transmises aux personnes qui font des demandes d'intervention au Syndicat, ainsi toutes les demandes seront traitées de la même manière.

DEMANDE DE CREATION D'UN PONTON DE CHASSE

L'ACCA de VAULX MILIEU sollicite le syndicat des marais pour la création d'un ponton de chasse.

Gérard RIVOIRE précise que la solution a été trouvée lors du comité du 04 mai : des marches en terre seront créées de chaque côté de la rive ce qui permettra aux chasseurs de traverser. Véronique rédigera un courrier d'accord à l'ACCA.

INVENTAIRE COURS D'EAU

Toutes les fiches de déclassement ont été envoyées à la DDT

PIEGEAGE

Il est proposé de constituer un réseau de piègeurs par commune. Deux cages ont été remises aux chasseurs de ST CHEF en présence du président de l'AICA.

ANIMATIONS

L'animation « Bol d'air » qui était prévue le mercredi 10 mai avec des CE1 et CE2 a été annulée suite aux problèmes de santé du professeur des écoles.

IV- DOSSIERS COMMUNS

CONVENTION DE PASSAGE ST SAVIN – Rapporteur Mathieu

Suite à un mauvais écoulement des eaux sur le fossé n° 162 sur ST SAVIN, la commune propose de détourner celui-ci et ainsi rétablir sa fonctionnalité. Une rencontre a été organisée sur place avec Mathieu, Franck ROESCH, délégué sur ST SAVIN, et Raymond CONTASSOT le 27 avril.

Une carte du site est présentée au comité syndical.

Une convention de passage sera rédigée si cette intervention est réalisée. Monsieur Raymond CONTASSOT, après visite sur place, a émis un avis favorable à cette proposition.

Raymond CONTASSOT précise qu'il était contre ce projet au départ mais vu sur le terrain il s'avère nécessaire de rétablir le cheminement hydraulique. Il est impossible de remettre en fonction l'ancienne continuité hydraulique, l'ouvrage situé sous la voie communale étant cassée. Cet ouvrage a certainement été cassé par le passage quotidien des poids lourds chargés se rendant à la carrière. La solution la plus adéquate serait donc ce détournement de fossé.

PANNEAUX INTERDICTION VEHICULES MOTEURS – Rapporteurs Mathieu & Véronique

Des panneaux d'interdiction aux véhicules motorisées seront achetés par le syndicat des marais, puis Véronique et Mathieu prendront contact avec les maires des communes concernées pour obtenir les arrêtés d'interdiction de circuler.

V- QUESTIONS DIVERSES

En ce qui concerne les embâcles situés notamment sous les ponts le long de la VIEILLE BOURBRE, évoqués par Monsieur Philippe MOREL lors du comité du 04 mai, Roland SEIGLE précise qu'il est intervenu les embâcles ont été enlevés.

Séverine informe le comité syndical, suite à un contact téléphonique avec M CALVIGNAC, la formation CACES sera bien réalisée fin juin/début juillet sur le site du Syndicat des marais et avec les engins de la structure. En revanche, il ne sera pas possible de faire passer le CACES 1 à l'agent de FRONTONAS, pour des raisons de logistique au niveau des engins. Séverine en a informé Sébastien de FRONTONAS.

Jean-René RABILLOUD informe le comité syndical qu'une clôture sera mise en place sur la parcelle du Syndicat des marais, située à PORT de L'ISLE afin d'éviter les dépôts sauvages.

Mathieu prendra contact avec les services du Conseil général afin de savoir s'il est possible d'installer un miroir afin de sécuriser la sortie de nos agents sur SALAGNON.

Délibéré en Séance, les jours, mois sans susdits.

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10h50.

Jean-René RABILLOUD,

Président

